

Procès-verbal

4^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 9 juin 2026, à 19 h

En salle : Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC15

En ligne : Plateforme Teams

Présences

Membres avec droit de vote

• Lyse Pelletier	Présidente
• Linda Duchaine	Secrétaire
• Samuel Clavet	Trésorier
• Catherine Gaudette	Administratrice
• Sylvie Proulx	Administratrice
• Louis Lavallée	Administrateur
• Christian Gagnon	Administrateur
• Diane Corriveau	Administratrice
• Coralie Gautier	Administratrice

Membre sans droit de vote :

• Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale District Loretteville – Les Châtelers
-----------------------	---

Absences

• Hugo Chouinard	Vice-président
• Albert Nyebe Hiol	Administrateur

Autres présences

• Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
--------------------	---

Outre les personnes mentionnées précédemment, quatre (4) personnes participent à ladite assemblée en salle et en **ligne**.

Ordre du jour – tel qu’adopté

4^e assemblée ordinaire du conseil d’administration

Le mardi 9 juin 2026, à 19 h

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l’assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l’ordre du jour	19 h 01
3.	Période d’information de la conseillère municipale	19 h 05
4.	Période de questions et commentaires du public	19 h 20
5.	Présentation du Plan d’action du conseil de quartier 2026-2028	19 h 30
6.	Dossiers concernant le quartier 6.1 Sécurité sur le corridor des Cheminots 6.2 Programme Équimobilité (suivi) 6.3 Hausse des tarifs du RTC (pétition du TRAAQ) 6.4 Bâtiment pour le regroupement d’organismes communautaires (suivi)	20 h 00
7.	Dossiers concernant le conseil de quartier 7.1 Projet Chauves-souris 7.2 Participation à la Place éphémère le 4 juillet 7.3 Atelier participatif en transition socioécologique de la Ville le 11 juin 7.4 Rencontre de la Table de concertation du transport en commun le 27 mai 7.5 Échange autour de l’espace de vie et du territoire de la Haute-St-Charles le 22 juin	20 h 25
8.	Adoption du procès-verbal du 12 mai 2026	20 h 45
9.	Correspondance	20 h 48
10.	Trésorerie 10.1 État de compte et paiement	20 h 50



11.	Varia	20 h 55
	• 11.1 Journée d'accueil des nouveaux arrivants le 24 mai	
12.	Fin de l'assemblée	21 h 00



Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

Lyse Pelletier préside la rencontre. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil, à la conseillère municipale, à la conseillère en relations publiques de la Ville, ainsi qu'aux personnes présentes en salle et en ligne.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lise Pelletier en fait la lecture à l'assemblée.

Résolution 26-CA-09 - Adoption de l'ordre du jour de la 4^e assemblée de l'année 2026

Sur proposition de Coralie Gautier, appuyée par Diane Corriveau, l'ordre du jour de la 4^e assemblée de l'année 2026 est adopté à l'unanimité tel que présenté.

3. Période d'information de la conseillère municipale

Désignation UNESCO et motion de félicitations

Marie-Josée Asselin explique que la Ville a reçu une troisième désignation de l'UNESCO qui devient ainsi l'une des dix villes au monde à obtenir la triple couronne : ville du Patrimoine mondial, Ville créative et, aujourd'hui, Région biosphère. Cette reconnaissance inclut tout le territoire de la Ville, y compris les secteurs industriels et le port de Québec.

Cette désignation a aussi été obtenue grâce à la collaboration avec Wendake. La valorisation du savoir autochtone a été soulignée comme un élément clé par l'UNESCO.

Marie-Josée Asselin souligne que la gouvernance du projet UNESCO implique plusieurs partenaires institutionnels dont l'Université Laval, le Port de Québec, la Chambre de commerces et l'INRS. Ces partenaires pourront assurer la pérennité du projet au-delà des élus municipaux actuels.



Linda Duchaine propose que le conseil de quartier envoie une motion de félicitations au comité responsable du projet de la Ville. La résolution écrite par Linda Duchaine et transmise à la Ville se lit comme suit :

Résolution 26-CA-10 - Félicitations à la Ville de Québec pour sa désignation à titre de Région de biosphère de l'UNESCO, 12 juin 2026

Considérant que l'agglomération de Québec, incluant Wendake, a été désignée région de biosphère par l'UNESCO en juin 2026, une reconnaissance internationale qui souligne la capacité du territoire à concilier protection de la biodiversité, développement durable et engagement des communautés;

Considérant que cette désignation constitue une reconnaissance exceptionnelle pour un territoire fortement urbanisé et fait de Québec une des rares régions de biosphère en milieu urbain à l'échelle mondiale, ainsi qu'une première en Amérique du Nord;

Considérant que cette reconnaissance met en valeur la richesse exceptionnelle des milieux naturels, du patrimoine culturel et du dynamisme social et économique du territoire de Québec;

Considérant que cette désignation témoigne des efforts soutenus de la Ville, de ses citoyennes et citoyens en faveur de la conservation de la biodiversité et développement durable;

Considérant que cette reconnaissance s'inscrit dans une trajectoire remarquable pour la ville de Québec, qui bénéficie désormais d'une triple distinction de l'UNESCO, soit comme site du patrimoine mondial, ville créative de littérature et région de biosphère, une situation exceptionnelle en Amérique du Nord.

Il est résolu que :

Le conseil de quartier de Loretteville adresse ses plus sincères félicitations à la Ville de Québec et à tous les membres du comité de candidature pour cette prestigieuse désignation à titre de région de biosphère de l'UNESCO;

Le conseil de quartier souligne l'importance de cette reconnaissance pour le rayonnement de Québec sur les scènes nationale et internationale;

Et que cette résolution soit transmise à monsieur le maire Bruno Marchand afin de témoigner de l'appui et de la fierté de notre communauté à l'égard de cette réalisation remarquable.



Sur proposition de Linda Duchaine, appuyée par Lyse Pelletier, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Projet immobilier du Club de golf Loretteville et consultations publiques

Mme Judith Labrecque, citoyenne présente à l'assemblée, Marie-Josée Asselin et Dominique Gagnon reviennent sur le projet immobilier du Club de golf pour clarifier certains points importants du processus d'approbation du projet.

Le projet immobilier est porté par le Club de golf. Le promoteur Trimco a présenté des plans aux actionnaires du club de golf pour leur approbation. Il s'agit d'un projet de condos non locatifs de cinq étages situés sur le terrain du Club de golf.

Le projet ne sera pas soumis à la loi 31, car il ne répond pas aux critères d'accès au logement, comme certains projets le sont pour accélérer la mise en chantier de logements plus abordables, notamment. Il devra donc suivre le processus standard d'un projet de construction, c'est-à-dire le dépôt du projet à la Ville, son analyse par la Ville pour sa conformité aux différents règlements, une consultation publique et la possibilité d'ouverture du registre et référendum. Les citoyens pourront se mobiliser lors de la consultation publique, après le dépôt officiel du projet de règlement.

Le conseil de quartier s'est engagé à informer les citoyens dès que l'étape de la consultation publique sera imminente. Judith Labrecque confirme que les citoyens préparent déjà la collecte de signature pour un éventuel référendum.

Terrains aux abords des berges de la rivière St-Charles

Dominique Gagnon nous informe que la Ville communiquera avec les résidents concernés des étapes où ils devront démanteler leurs bâtiments situés sur la bande riveraine afin de la renaturaliser.

Autre information

Il y a un appel d'offre pour la surveillance de la petite plage.

Il y aura l'inauguration de la petite place sise au 184 Racine, le 4 juillet.



4. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen demande pourquoi il n'y a pas d'animateurs locaux engagés lors d'événements à Québec. De plus, il se questionne sur le financement et la répartition des activités et des festivals entre le centre-ville et les arrondissements. Dominique Gagnon et Marie-Josée Asselin s'engagent à soumettre ses préoccupations aux personnes concernées à la Ville

5. Présentation du Plan d'action du conseil de quartier 2026-2028

Lyse Pelletier présente une version préliminaire d'un plan d'action pour le conseil de quartier. Les orientations du plan d'action sont : Favoriser la connaissance du quartier, sensibiliser à la protection de l'environnement et à la biodiversité, améliorer la sécurité routière, favoriser la mobilité active et durable, collaborer au développement local, collaborer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. La plupart des suggestions citoyennes issues du sondage effectué en mars 2026 ont été intégrées au plan d'action (320 réponses) afin que les actions entreprises par le conseil de quartier soient le plus possible en accord avec les intérêts et les préoccupations des citoyens. Le plan d'action sera adopté et disponible une fois corrigé à la suite des commentaires reçus de la part des membres du conseil de quartier.

6. Dossiers concernant le quartier

6.1 Sécurité sur le Corridor des cheminots

Le conseil de quartier poursuit ses démarches pour améliorer la sécurité des piétons sur le Corridor des cheminots, sentier polyvalent. L'idée d'utiliser la subvention de 3 000 \$ en sécurité routière pour installer une affiche de sensibilisation a été écartée. Le programme de subvention ne financerait plus les actions ponctuelles, mais uniquement les projets ayant un impact durable et ce, sur l'ensemble du Corridor.

Les membres du conseil sont préoccupés par les enjeux de cohabitation entre les différents usagers de ce sentier polyvalent depuis 2021. Une résolution avait alors été transmise à la Ville sans résultats concrets. À l'automne 2024, Linda Duchaine a présenté le dossier au conseil d'arrondissement de la Haute-Saint-Charles. Des échanges ont ensuite eu lieu avec un conseiller en planification du transport et de la mobilité intelligente, qui a souligné que le Corridor des cheminots est visé par le premier pilier de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029 de la Ville de Québec, consacré à la cohabitation de tous les usagers et à la micromobilité.

Deux citoyens de Loretteville démontrent actuellement un intérêt pour ce dossier. Linda Duchaine s'assurera du suivi. Nous pourrions éventuellement les inviter lors d'une prochaine



assemblée afin qu'ils nous présentent leur démarche. De plus, Marie-Josée Asselin relancera ses collègues des autres districts concernés pour discuter de cette situation et des solutions qui pourraient être apportées.

6.2 Projet Équimobilité (suivi)

Reporté à la prochaine assemblée.

6.3 Hausse des tarifs du RTC (pétition TRAAQ)

Le conseil a été informé d'une hausse des tarifs du RTC par l'organisme TRAAQ, par courriel le 2 juin dernier. L'organisme demandait aussi que le conseil signe une lettre d'appui pour s'opposer à la hausse des tarifs. Après discussion, on convient de laisser chacun des membres de décider de signer ou non cette lettre.

6.4 Bâtiment pour le regroupement d'organismes communautaires (suivi)

Lyse Pelletier souligne que l'enjeu de regrouper plusieurs organismes communautaires dans un même bâtiment a été soulevé à nouveau lors de la rencontre de Parlons Loretteville en mai dernier, l'organisation qui regroupe les organismes communautaires de Loretteville.

Dominique Gagnon indique que la réutilisation de bâtiments patrimoniaux ou autres en locaux communautaires nécessitent une rénovation importante pour les mettre aux normes actuelles, ce qui implique aussi des contraintes réglementaires.

Marie-Josée Asselin dit continuer de chercher des locaux disponibles pour regrouper le plus possible d'organismes communautaires, en collaboration avec ces derniers.

7. Dossiers concernant le conseil de quartier

7.1 Projet Chauve-souris

Catherine Gaudette fait le point sur l'avancement du projet et la reddition de compte. Environ une centaine de personnes ont été mobilisées dans le cadre du projet, incluant des chercheurs, des bénévoles et même des enfants d'un service de garde. L'activité de dénombrement des chauves-souris prévue en juin a été reportée à la fin juillet en raison de la météo et de la collecte de données scientifiques.



7.2 Participation à la Place Racine

Faute de disponibilité de la part des membres du conseil, il est convenu de ne pas tenir de kiosque lors de l'inauguration de la Place Racine (anciennement Place éphémère), le 4 juillet prochain.

7.3 Atelier participatif en transition socioécologique de la Ville le 11 juin

Aucun des membres n'est disponible pour participer à cette activité.

7.4 Rencontre de la Table de concertation du transport en commun le 27 mai

Aucun des membres n'a pu participer à la rencontre. À la demande du comité, nous avons toutefois transmis nos préoccupations concernant le transport en commun dans Loretteville : le cœur commercial du quartier desservi par un métrobus; haute fréquence durant les heures de pointe; lien autobus direct et fréquent vers le centre-ville le soir pour assister à des activités; Flexibus jusqu'à Chauveau et couverture complète de tout le district de Loretteville-les Châtelains.

7.5 Échange autour de l'espace de vie et du territoire de la Haute-Saint-Charles le 22 juin

Linda Duchaine, Diane Corriveau et Lyse Pelletier participeront à cette rencontre organisée par l'organisme La Pieuvre.

8. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2026

Lise Pelletier en fait la lecture à l'assemblée.

Résolution 26-CA-11 - Adoption du procès-verbal de la 3^e assemblée de l'année 2026

Sur proposition de Louis Lavallée, appuyé par Sylvie Proulx, le procès-verbal de la 3^e assemblée de l'année 2026 est adopté à l'unanimité, sur dispense de lecture.

9. Correspondance

Aucune.



10. Trésorerie : état de compte et paiements

Au moment de cette assemblée, un solde de 2 647,98 \$ réparti comme suit :

- 2 545,31 \$: budget de fonctionnement
- 102,45 \$: sécurité routière
- 0,22 \$: initiative Petit journal

11. Varia

Lyse Pelletier est allée à la Journée d'accueil des nouveaux arrivants, le dimanche 24 mai, organisée par la Ville.

12. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h30.